



République Française
Département de Vaucluse
Arrondissement d'Avignon
COMMUNE DE VELLERON

ARRÊTE MUNICIPAL 2025-084
**Portant sur l'interdiction de stationner et de circuler en divers lieux
du village en raison de la course de caisses à savon le 20 avril 2025**

Le Maire de VELLERON (Vaucluse),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route notamment ses articles R.36, R.37.1 et R.225

Vu la demande formulée par Madame la Présidente de l'association « Caisses à Savon Velleronnaises » en vue d'organiser une course d'initiation de caisses à savon le dimanche 21 avril 2024,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation dans divers points du village.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation sont interdits le dimanche 20 avril 2025 de 8 H 00 à 19 H 00 sur les places et rues désignées ci-après :

- Place du Château,
- Rue Neuve
- Boulevard du Barry (jusqu'au chemin des Nesquières),
- Avenue du Général de Gaulle,
- Rue de la Frâche
- Place Jean Jaurès
- Rue de l'Eyguette
- Rue de la Mairie
- Place Lou Barry
- Rue portail de la croix

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Des infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : La présente interdiction ne s'applique pas aux véhicules de la protection civile, d'ambulance, de secours d'incendie. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Conformément à l'article 417-10 du code de la route et à la délibération N°4 du 07/07/2016 du Conseil Municipal tout stationnement qualifié de gênant sera soumis à enlèvement par la fourrière.

Article 5: La Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Pernes-les-Fontaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Velleron, le 27 Mars 2025

Le Maire,
Philippe ARMENGOL